

Première Révision Régionale du Pacte Mondial pour les Migrations Sûres, Ordonnées et Régulières dans le Monde Arabe

Premièrement - Méthodologie - la réponse ne doit pas dépasser (500 mots)

Description de la méthodologie suivie pour l'élaboration de la révision nationale du pacte mondial :

(a) Avez-vous mis en place un mécanisme pour assurer la coordination de la révision ? quels sont les organismes représentés dans le mécanisme de la coordination ? un organisme précis préside-t-il ce mécanisme ?

La commission interministérielle chargée du suivi et de l'étude du dossier des migrations, présidée par le ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire représente le mécanisme du suivi de l'évolution du présent dossier en coordination avec tous les secteurs ministériels, les organismes et les institutions nationales concernées, et notamment les autorités à savoir les wilayas.

(b) Si vous n'aviez pas mis en place un mécanisme précis, qui serait le responsable de la révision ?

(c) Quels sont les organismes gouvernementaux ayant participé à l'opération de la révision ?

Tous les membres de la commission interministérielle chargée du suivi et de l'étude du dossier des migrations ainsi que les organismes et les institutions nationales concernées ont participé à la manifestation.

(d) Vous êtes-vous concertés avec les autorités locales dans l'opération de la révision (comme les communes et les préfectures) ?

La coordination et la concertation sur toutes les questions relatives au dossier des migrations se font avec les autorités locales (les wilayas et les circonscriptions) notamment les commissions locales considérées comme le prolongement de la commission centrale chargée du dossier des migrations.

(e) Avez-vous travaillé avec différentes parties prenantes intergouvernementales (comme le secteur privé, les syndicats, les organisations de la société civile, le milieu universitaire, les diasporas, et ainsi de suite) ? Si la réponse est Oui, avec qui avez-vous travaillé, et comment ?

Le dossier des migrations est soigneusement protégé par les autorités publiques, et ce, à différents niveaux centraux, locaux avec la contribution des partenaires sociaux et notamment le croissant rouge algérien.

(f) Quelles sont les données qui étaient disponibles pour l'effectuation de la révision ? et quelles sont les difficultés que vous avez affrontées pour avoir ces données ?

Notre pays dispose de mécanismes opérationnels permettant d'échanger les informations entre différents secteurs intervenants dans la gestion de ce dossier notamment les statistiques relatives aux migrants légaux. Quant aux migrants clandestins, notre pays rencontre des difficultés sur la disposition des données concernant les migrants qui ne possèdent pas des documents officiels confirmant leur identité.

(g) Avez-vous pu manifester tous les objectifs, ou avez-vous choisi de vous concentrer sur des objectifs précis que vous considérez prioritaires dans votre pays ? et pourquoi sont-ils prioritaires ?

Au titre du plein engagement envers les réservations enregistrées par notre pays au sujet du Pacte Mondial des Migrations Sûres, Ordonnées et Régulières, notamment la non-discrimination entre les migrants illégaux et les migrants légaux, les objectifs manifestés sont ceux qui figurent dans le Pacte Mondial des Migrations et qui correspondent aux priorités de l'Algérie, à son contexte interne et à ses capacités à exécuter ce Pacte.

(h) Avez-vous reçu l'appui d'équipes de pays des Nations Unies et/ou de l'intranet de l'ONU sur les migrations dans la préparation de la révision nationale du Pacte Mondial ?

Cet appui a consisté dans la participation du ministère des affaires étrangères étant le point de contact dans l'atelier d'orientation de travail pour renforcer les capacités et aider les pays membres à préparer la révision nationale en vue exécuter le Pacte Mondial sur les Migrations Sûres, Ordonnées et Régulières dans le monde arabe, qui a eu lieu à partir du mécanisme de vidéoconférence, le 13 août 2020.

Deuxièmement - Politique Générale et Environnement Favorable - la réponse ne doit pas dépasser (1500 mots)

(a) Le gouvernement a-t-il coopéré avec les différentes parties prenantes à exécuter le pacte mondial (à l'élaboration des politiques liées aux migrations par exemple, ou à la conception et l'exécution des projets liés aux migrations, ou à l'encouragement du dialogue entre les nombreuses parties prenantes, et ainsi de suite) ? Si la réponse est Oui, veuillez préciser les parties prenantes participantes (comme les agences de recrutement et les organisations des migrants...)?

A l'échelle internationale, la politique extérieure de l'Algérie est reposée sur la conclusion de conventions bilatérales et la création de commissions bilatérales frontalières concernant le traitement des problématiques des migrations, notamment en ce qui concerne le

mouvement des personnes, leurs résidences, leur réintégration et l'identification de l'identité et l'application des procédures juridiques.

L'Algérie était la première à travers ses différents organismes à sensibiliser et à soutenir les partenaires au niveau régional, particulièrement les pays voisins pour unir les efforts et la coordonner la lutte contre les migrations illégales ainsi que la criminalité transfrontalière sous toutes ses formes.

Avec l'Organisation Internationale de la Migration, l'Algérie a développé un ensemble de bonnes pratiques, notamment pour soutenir le programme du rapatriement volontaire des migrants illégaux par voie aérienne, à leurs pays d'origine, et la facilitation d'organisation des visites sur le terrain.

L'Algérie veille également à trouver des solutions approfondies au phénomène de la migration illégale dans le plein respect des droits de l'Homme tout en introduisant les procédures juridiques, conformément aux pactes internationaux, ainsi que le maintien de la stabilité, la sécurité et la protection des frontières. Notre pays adopte également une action dans une approche globale visant au traitement des causes principales du phénomène (conflits, crises, pauvreté...)

(b) Le gouvernement a-t-il intégré l'exécution du pacte mondial à l'opération d'exécution des objectifs du développement durable et d'autres opérations liées ? dans l'affirmative, comment ?

L'Algérie veille à réaliser les objectifs du développement durable correspondant aux objectifs du pacte, en particulier celles relatives à l'élimination des formes du sous-développement, de la pauvreté, des facteurs négatifs et des problèmes structurels qui poussent les gens à quitter leurs pays d'origine.

Ce travail met l'accent sur l'aide des pays d'origine et des pays de transit des migrants illégaux à travers la mise en place de programmes de développement ainsi que la coopération avec maints pays, surtout dans la région du Sahel, pour réaliser des projets et des investissements structurés, visant au renforcement de la croissance économique et la création d'emplois, comme l'ouverture des passages frontaliers, la route transsaharienne, la ligne de la conduite de gaz, la ligne de fibre optique entre l'Algérie et le Nigeria, ainsi que la promotion du commerce environnemental à travers la validation de la convention de la zone de libre-échange continentale africaine en décembre 2019, ressources hydriques, l'agriculture et les subventions humanitaires.

(c) Quelles sont les politiques mises en place liées aux migrations depuis l'adoption du pacte mondial en décembre 2018 ? Avez-vous réformé les politiques existantes correspondantes au pacte mondial ? veuillez indiquer les titres et les dates de ces politiques. Et quelles sont les difficultés et les obstacles que vous avez rencontrés lors de la mise en place ou de la réforme de celles-ci ? Et avez-vous adopté des politiques précises ciblant les migrants au vu de la pandémie de la covid-19 ?

Malgré les réserves enregistrées au Pacte Mondial, l'Algérie fournit des efforts considérables pour améliorer les mécanismes de l'accès, de la résidence, du déplacement et de la sortie des migrants résidant de manière légale sur le territoire national, et ce dans le cadre du respect de la législation et de la réglementation en vigueur en la matière. Avec ce qui convient aux évolutions enregistrées au niveau national et international, à travers l'accord de multiples facilitations au profit des ressortissants étrangers désirant entrer, résider ou se déplacer sur le territoire national de manière légale, à savoir :

- La mise en place d'un cadre réglementaire approprié l'an 2019, permettant à l'étranger se présentant aux frontières sans le visa du consulat de bénéficier d'un « visa de régularisation », notamment au profit des étrangers en provenance de pays n'ayant pas de représentant diplomatique ou consulaire algérien, dans des situations humanitaires ... (pour plus d'informations, veuillez consulter le site électronique officiel du ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire).
- La mise en place d'un cadre réglementaire l'an 2019 fixant les conditions et les modalités du prolongement du visa ou de la résidence sur le territoire national au profit des étrangers pour des raisons humanitaires familiales, ou professionnelles urgentes et imprévues notamment dans les cas de force majeure.
- L'accès de l'étranger désirant confirmer sa résidence effective, habituelle et permanente sur la carte de résident valable 2 ans.
- L'accès de l'étranger ayant résidé en Algérie de manière permanente et légale pendant sept (7) ans à une carte de résident valable dix (10) ans.
- Le déplacement de l'étranger résidant sur le territoire national de manière réglementaire en toute liberté dans le cadre du respect des lois de la république.

L'Algérie a pris un ensemble de mesures exceptionnelles et humanitaires au profit des ressortissants étrangers et des migrants suivant la décision de la suspension de tous les voyages aériens et maritime ainsi que la fermeture des frontières terrestres, où a été mis en place un cadre réglementaire pour que ces étranger bénéficient, peu importe leurs identités, du prolongement de leur visa ou de leur résidence ou du prolongement automatique de leurs cartes de résident étranger avec l'exonération du paiement des taxes sur cette procédure et les considérer dans une situation légale jusqu'à ce que la situation redevienne normale. Les ressortissants étrangers travailleurs ont également bénéficié –au même titre que les citoyens algériens- des congés exceptionnels payés (environ 50% des employés) tout

en privilégiant les femmes enceintes qui sont en charge d'élever leurs enfants, aussi, les personnes atteintes de maladies chroniques et celles qui souffrent d'une vulnérabilité sanitaire, ainsi que la possibilité des migrants d'avoir accès au traitement gratuit dans les institutions sanitaires algériennes. L'Algérie a également fourni des possibilités de transférer les ressortissants étrangers coincés en Algérie à leur pays d'origine. En plus de la programmation de trois opérations de rapatriement volontaire des migrants illégaux en collaboration avec l'organisation internationale pour les migrations.

(d) Pourriez-vous donner davantage de renseignements sur des politiques et/ou des dispositions que vous avez mises en place ou intégrées dans ce qui concerne une catégorie précise des migrants comme les travailleuses migrantes, les enfants migrants, et les migrants n'ayant pas obtenu des papiers ?

Les enfants et les femmes migrants jouissent de l'importance et l'attention des autorités publiques et la prise en charge sanitaire et sociale assurée par des équipes pluridisciplinaires. Aussi, des services sanitaires gratuits sont fournis au profit de tous les migrants sans demander un document prouvant l'identité ou le statut légal. Plus de cent mille (100.000) migrants illégaux ont bénéficié de service sanitaire public, ainsi qu'une campagne de vaccination est menée au profit de leurs enfants.

(e) Deviez-vous adopter de nouvelles politique ou dispositions suite aux dynamiques des migrations ou les politiques ou les dispositions pertinentes sur le niveau territorial ?

L'Algérie a pris un ensemble de dispositions relatives aux flux des migrants illégaux notamment par la coordination et la concertation avec les pays voisins pour contrôler les flux des migrants, l'ouverture des passages frontaliers pour organiser la circulation des migrants et des marchandises, en plus du contrôle et de la mise à jour des lois applicables à ce sujet.

(f) Avez-vous adopté quelconques réformes institutionnelles pour répondre au pacte mondial (Avez-vous créé de nouveaux organismes ou mécanismes, ou restructuré les organismes ou les mécanismes actuels ? et avez-vous effectué un changement des procédures du travail ?

L'Algérie veille à adapter la structure des organismes et des mécanismes actuels en conformité avec la problématique migratoire, notamment à créer l'office national des migrations qui veillera sur la préparation des études relatives aux migrations.

g) Est ce qu'il y a des stratégies, des cadres et des plans de mise en œuvre y afférents, sur l'échelle territoriale, sous-territoriale et interterritoriale ? Comment avez-vous contribué à leur mise en œuvre ? et quelles sont les lacunes et les principaux défis auxquels vous faites face ?

Il a été convenu lors des commissions communes avec les pays voisins sur l'organisation des réunions périodiques entre les walis Algériens des wilayas frontalières avec leurs

homologues du Niger et du Mali. Ce mécanisme de voisinage aidera à évaluer les décisions et les actions bilatérales sur des questions et des affaires qui intéressent les deux pays, notamment le dossier de l'immigration clandestine.

Troisièmement : Le progrès accompli dans l'achèvement des objectifs du présent pacte (la réponse ne doit pas dépasser les 2000 mots).

a) Est-ce que votre gouvernement a planifié pour la mise en œuvre du pacte mondial ? Quelle est la situation de la mise en œuvre des objectifs dudit pacte, soit 23 objectifs.

Outre les réserves de l'Algérie, les politiques de notre pays sont conformes à certains des objectifs de cette charte, à l'instar de la coopération internationale luttant contre les réseaux de contrebande de migrants, ainsi que la création d'un comité national de prévention et de lutte contre la traite des personnes.

Des réunions se sont tenues dans le cadre des travaux du comité interministériel, chargé de l'étude et de suivi du dossier des migrations, dans le but d'étudier les objectifs du pacte mondial.

b) Quelles mesures le gouvernement a-t-il pris pour intégrer les principes directifs du pacte mondial dans le cadre de gouvernance des migrations et des plans de mise en œuvre du pacte mondial ?

L'Algérie veille au renforcement du développement durable avec les pays voisins afin de stabiliser les migrants dans leurs pays d'origine. Les pouvoirs publics ont également désigné un programme de développement spécial pour les régions frontalières algériennes afin de faciliter les échanges avec les pays voisins.

c) Quels sont les réussites, les défis et les lacunes auxquels vous faites face pour atteindre les objectifs du pacte mondial ? Quels sont les risques potentiels auxquels vous vous attendez ? Et comment peuvent-ils être traités ? Enfin, avez-vous pris des mesures pour atténuer leurs impacts ? Veuillez mettre en évidence les tendances, les réussites, les défis et les questions émergentes, y compris l'ampleur de la vulnérabilité à la dynamique régionale).

Notre pays est confronté maints défis y compris : la criminalité transfrontière organisée, le terrorisme, la traite des personnes, la drogue, l'extraction illégale de l'or, la croissance démographique dans les pays voisins, les changements climatiques et les maladies contagieuses, dans le cadre de l'accroissement du nombre des migrants qui menacerait la sécurité et la santé publique, ainsi que de faire de l'Algérie un pays de destination pour les migrants clandestins au lieu d'une zone de transit.

(illisible) : et notamment celles destinées aux catégories des migrants à haut risque que d'autres. Les informations devraient être basées sur des données statistiques et qualitatives.

L'Algérie mobilise d'importantes ressources humaines, financières et matérielles dans le but de parrainer les migrants clandestins en leur fournissant des services sanitaires et sociaux gratuits (plus de cent mille migrants clandestins (100.00) ont bénéficié des services de santé publique. En outre, des opérations de vaccination ont été menées pour leurs enfants.

La coopération bilatérale entre l'Algérie et le Niger a également permis d'apporter une assistance à plus de quarante mille (40.000) migrants nigériens en situation de souffrance, dont un grand nombre de femmes et d'enfants qui ont été renvoyés dans leur pays d'origine avec les propres moyens de l'Algérie et dans des conditions qui préservent leur dignité humaine.

Quatrièmement-Moyens d'exécution (la réponse ne doit pas dépasser 500 mots)

(a) Comment mobilisez-vous les moyens d'exécution pour assurer la réalisation des objectifs du pacte mondial (comme les allocations budgétaires, l'établissement des partenariats, la collecte des données et le renforcement des capacités) ?

Un budget estimé à 1 milliard dinars algérien a été consacré, il incombe au ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire afin de prendre en charge les migrants (la résidence, la restauration...)

(b) Quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées lors de la mobilisation des moyens d'exécution ?

Au vu des circonstances sanitaires et économiques mondiales actuelles, l'Algérie, à l'instar du reste des pays du monde, rencontre des difficultés à mobiliser les ressources nécessaires pour traiter la problématique migratoire surtout suite à l'aggravation du phénomène des migrations illégales dans notre pays.

(c) Quelles sont les ressources supplémentaires que vous nécessitez ? et avez-vous un plan pour les mobiliser ?

Les ressources disponibles actuellement consistent en le financement au titre du budget de l'Etat pour prendre en charge les migrants illégaux. L'organisation internationale pour la migration soutient également les opérations du rapatriement volontaire des migrants illégaux, dans l'espoir de la continuité de ce soutien à l'avenir.

Cinquièmement- Les prochaines étapes (la réponse ne doit pas dépasser 500 mots)

(a) En tenant compte des résultats de cette révision, quels sont les domaines que vous considérez prioritaires ? et quelles sont les mesures que vous comptez prendre afin de renforcer l'exécution du pacte mondial ?

L'Algérie considère la réalisation du développement durable dans les pays d'origine parmi les priorités essentielles pour lutter contre les formes des migrations illégales et éliminer les réseaux criminels. Ainsi que le renforcement de la coopération internationale en ce qui concerne le coté de renseignements et l'échange d'informations dans le domaine de la lutte contre les migrations illégales et l'étouffement des réseaux du trafic des migrants et la mise en place de mécanismes efficaces pour aider les pays considérés comme une source de

migration notamment les plus pauvres d'entre eux et qui connaissent des conflits de sécurité au vu du respect de la souveraineté nationale de chaque pays.

(b) Comment les résultats de la révision seront-ils publiés ? Et quelles sont les procédures supplémentaires que vous prendrez, en prévision de la tenue du premier forum pour la révision des migrations internationales en 2020 ?

La communication des résultats de la révision aux organismes et la participation au premier forum de la révision des migrations sûres, ordonnées et régulières.